|  |
| --- |
| **PLAN DE PRÉVENTION ET D’INTERVENTION EN MATIÈRE D’INTIMIDATION**  **2020-2021**  **Date de révision : novembre 2020** |



|  |  |
| --- | --- |
| **École :** Georges-P.-Vanier |  |

|  |
| --- |
| MEMBRES DE L’ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA TOLÉRANCE DANS LES ÉCOLES : |
| * Nom de l’élève ou des élèves : Alina Fernandes, Yasmeen Telili |
| * Nom du parent, tuteur ou tutrice : Ginette Ipperciel-Berniquer |
| * Nom du membre du personnel enseignant : Serge LaRocque |
| * Nom membre du personnel non-enseignant : Konia Bamba |
| * Nom du partenaire communautaire : |
| * Nom de la direction de l’école : Marc Cormier, Lacey De los Santos |
| Définition de l’intimidation |
| L’intimidation est préjudiciable au bien-être et à l’apprentissage des élèves.  • L’intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines.  • L’intimidation n’est acceptée ni sur la propriété des écoles, ni lors d’activités parascolaires, ni dans les autobus scolaires, ni en toute autre circonstance (p. ex., en ligne) où un acte d’intimidation nuit au climat scolaire.  L’INTIMIDATION :  Aux fins des politiques sur la prévention et l’intervention en matière d’intimidation, les conseils scolaires doivent utiliser la définition de l’*intimidation* suivante du paragraphe 1(1) de la *Loi sur l’éducation*.  « intimidation » Comportement agressif et généralement répété d’un élève envers une autre personne qui, à la fois :  (a) a pour but, ou dont l’élève devrait savoir qu’il aura vraisemblablement cet effet :  (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préju­dice à la réputation ou un préjudice matériel,  (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l’école;  (b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l’élève et l’autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l’âge, l’intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l’origine ethnique, l’orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l’identité sexuelle, l’expression de l’identité sexuelle, la race, le handicap ou les besoins particuliers.  Intimidation  (1.0.0.1) On entend en outre par comportement, pour l’application de la définition de « intimidation » au paragraphe (1), le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.  CYBERINTIMIDATION  (1.0.0.2) On entend en outre par intimidation, pour l’application de la définition de « intimidation » au paragraphe (1), l’intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :  (a) la création d’une page Web ou d’un blogue dans lequel le créateur usurpe l’identité d’une autre personne;  (b) le fait de faire passer une autre personne comme l’auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;  (c) la communication électronique d’éléments d’information à plus d’une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès. |
| (pages 5-6, Politique/Programmes Note no 144 – MÉO) |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Priorités ciblées[[1]](#footnote-2) | | | | |
| PRIORITÉ DU CONSEIL :  D’ici juin 2021, la perception des élèves au sujet des comportements qui nuisent au climat scolaire diminuera de 5%.  D’ici juin 2021, la perception des élèves en lien avec la forme d’intimidation la plus courante dans l’école, leur fréquence et leurs lieux d’occurrence diminuera de 5%. | | | | |
| Priorité 1 : Outiller et appuyer nos élèves en matière de santé mentale et bien-être dans le but de développer le respect de soi, des cultures et de l’environnement autour d’eux, sans oublier la confiance en soi et l’estime de soi. | | | | |
| Stratégies de prévention[[2]](#footnote-3) | | | | |
| Stratégie ciblée : | **Personne responsable :** | | **Échéanciers :** | |
| * Organiser un atelier sur la santé mentale pendant une assemblée générale virtuelle. * Promouvoir deux journées d’autosoins (Pause santé à Vanier). * Offrir un atelier sur la santé mentale (Jack.org). * Encourager les   enseignants à intégrer des activités axées sur le bien-être des élèves. | * Membres de la direction * Membres de la direction, Parlement des élèves * Membres de la direction * Tous les membres du personnel | | * Novembre 2020 * Janvier et Mai 2021 * Janvier 2021 * Tout au long de l’année | |
| Priorité 2 : Lutter contre les insultes et le langage offensif. Nos élèves doivent communiquer respectueusement même si leur opinion diffère de celle de leurs pairs. Inciter les élèves à développer l’empathie les uns envers les autres. | | | | |
| Stratégies de prévention2 | | | | |
| Stratégie ciblée : | **Personne responsable :** | | **Échéanciers:** | |
| * Promouvoir notre outil anonyme pour dénoncer l’intimidation (afficher des codes QR autour de l’école). * Mettre en place le club AGH et encourager ce groupe de promouvoir une atmosphère saine. * Planifier des activités de sensibilisation et d’inclusion (atelier « Get Real » sur le langage inclusif et l’antiracisme). * Organiser des ateliers de sensibilisation contre l’intimidation y compris la cyberintimidation. * Promouvoir des pratiques inclusives à l’école. * Développer le leadership des élèves pour qu’ils encouragent un climat sécuritaire pour tous. | * Membres de la direction ainsi que tous les membres du personnel * Responsable du groupe AGH * Membres de la direction * Membres de la direction * Tous les membres du personnel * Responsable du parlement, ainsi que tous les membres du personnel | | * Octobre 2020 * 16 novembre 2020 * 27 novembre 2020 * Décembre 2020 * Tout au long de l’année * Tout au long de l’année | |
|  | | | | |
| Stratégies de communication et de sensibilisation de l’école[[3]](#footnote-4) : | | | | |
| Stratégie ciblée : | | **Personne responsable:** | | **Échéanciers :** |
| * Planifier une rencontre avec les membres du comité PPIMI pour rédiger et revoir le document. * Revoir le PPIMI avec le personnel de l’école à une rencontre du personnel. * Rendre notre PPIMI disponible à l’ensemble du personnel (Teams personnel Vanier). * Présenter notre PPIMI au conseil d’école. * Afficher notre PPIMI sur le site web de l’école. | | * Membres de la direction * Membres de la direction * Membres de la direction * Membres de la direction * Membres de la direction | | * Novembre 2020 * Décembre 2020 * Décembre 2020 * Décembre 2020 * Décembre 2020 |
|  | | | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Stratégies pour assurer la formation des membres de la communauté scolaire  Membres du personnel[[4]](#footnote-5) | | |
| Stratégie ciblée : | **Actions et suivis nécessaires :** | **Échéanciers et délais prévus :** |
| * Encourager la participation du personnel aux activités variées reliées au bien-être et l’intimidation (Semaine anti-intimidation, Concours ARTmonie, « Get Real », Jack.org). | * Organiser les ateliers * Faire les suivis avec les membres du personnel | * Dès octobre |
| Stratégie ciblée : | **Actions et suivis nécessaires :** | **Échéanciers et délais prévus :** |
| * Encourager les enseignants à promouvoir des activités en salle de classe sur le bien-être et l’anti-intimidation. | * Courriel, rencontre du personnel, journée pédagogique | * Tout au long de l’année |

|  |
| --- |
| Stratégies d’intervention et de soutien auprès des élèves en cas d’intimidation |
| Ces stratégies sont à titre d’exemples et l’utilisation de celles-ci devrait être déterminée selon les circonstances et les besoins. |
| Pour les élèves ayant subis des actes d’intimidation : |
| * Identifier, éduquer, soutenir et conseiller * Appui sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être * Intervention des travailleurs sociaux * Offrir des sessions de counseling individuels et/ou collectif * Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mental, agence communautaire) * Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire * Session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d’intimidation * Créer un plan de sécurité, si nécessaire * Appel à la police, au besoin * Références vers des organismes comme   + [Jeunesse, j’écoute](https://jeunessejecoute.ca/)   + [Tel-jeunes](https://www.teljeunes.com/accueil)   + [LGBTQ Youth LINE](https://www.youthline.ca/) * «check-in» régulier pour s’assurer que la situation ne se reproduit pas |
| Pour les élèves ayant été témoins d’actes d’intimidation : |
| * Identifier, éduquer, soutenir et conseiller * Appui sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être * Offrir l’appui des travailleurs sociaux * Offrir des sessions de counseling individuels et/ou collectif * Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mental, agence communautaire) * Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire * Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d’intimidation * Créer un plan de sécurité, si nécessaire |
| Pour les élèves ayant commis des actes d’intimidation : |
| * Identifier, éduquer, soutenir et conseiller, accompagner, appliquer des conséquences éducatives et sanctions en milieu scolaire * Appui sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être * Intervention des travailleurs sociaux * Offrir des sessions de counseling individuels et/ou collectif * Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mental, agence communautaire) * Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l’élève à travers des cercles et de gestes réparateurs * Intervention éducative sur l’intimidation (ex : lire un livre sur l’intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats) * Déterminer un plan de modification du comportement * Session de modélisation des comportements habiletés prosociales * Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes * Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin. * Suivre les étapes établies dans la pyramide d’intervention de l’école. * Appel à la police * Rencontrer le personnel qui travaille avec l’élève pour uniformiser les interventions |
| Programme de signalisation d’incident d’intimidation   * Pour dénoncer des actes d’intimidation :  1. Aller voir un adulte de confiance. 2. Dénoncer les actes de façon anonyme en utilisant : |

1. Priorités découlant de l’analyse des données du sondage sur le climat scolaire et autres sources de données. [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir en annexe des exemples de stratégies de prévention. [↑](#footnote-ref-3)
3. Voir en annexe, exemples de stratégies de communication que l’école va mettre en œuvre pour diffuser son plan et sensibiliser sa communauté. [↑](#footnote-ref-4)
4. Voir en annexe, exemples de stratégies pour assurer la formation des membres de la communauté scolaire. [↑](#footnote-ref-5)